

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : SOCIETE NAUTIQUE DE PORT SAINT JEAN
Nom du dirigeant : Francis OSKANIAN
Adresse site : sis impasse des vieux moulins, La Ciotat
Code Postal : 13600
Adresse du siège : sis impasse des vieux moulins, La Ciotat
Numéro de téléphone : 04 42 71 56 56
Numéro SIRET : 30661823200012
Numéro SIRET du siège : 30661823200012
Code NAF : 93.12Z
Nombre de salariés : Non concerné
Locataire : Sans objet
Propriétaire : Domaine Public Maritime concédé à la Métropole Aix-Marseille-Provence
Numéro contrat eau distribution publique : 1016241
Consommation annuelle : 328 m³
ICPE : ~~OU~~/NON

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 10/01/2024 en présence de SEM et MAMP.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Activité de Carénage par temps sec (nettoyeur hydraulique HP 0.28l/s) Eaux de ruissellement souillées	Dégrillage Débourbeur Décanteur lamellaire Préfiltration	Conformément à la réglementation et aux prescriptions du fournisseur	Mesures semestrielles de : DCO, DBO, MES, Hydrocarbures, Métaux totaux (Cu, Zn, Cd, Pb, Hg, As, Cr, Ni, Fe, Al), Chlorures, pH	Peintures, huiles, boues, particules métalliques	☐ Aucune ☐ Déchèterie ☒ DIB* ☒ DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur

ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.